

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1063

25 avril 2012

SOMMAIRE

Crea2print	50982	Kepler Private Partners S.A.	51023
Hantera Management S.à r.l.	50988	Kevin S.A.	51024
Harte Luxembourg Holdings	50978	Kockelmann Lubricants	51024
HB Reavis Holding S.à r.l.	50989	La Friture d'Or S.à r.l.	51014
Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l.	50978	Levecta S.A.	51024
Hesperkutsch S.à r.l.	50999	LFPE	50985
Hesperkutsch S.à r.l.	50999	Lobster S.à r.l.	50986
High Tech Automation Systems S.A.	51000	Logiprint S.A.	50982
Holco S.A.	50984	Lyon Business Park S. à r.l.	51013
Hussard 1 S.à r.l.	50978	Marocet S.à r.l.	50983
Hussard 2A S.à r.l.	50983	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	51013
Hussard 2A S.à r.l.	50984	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	50979
Hussard 2A S.à r.l.	50984	PanEuropean Office Holding (Luxem- bourg) S.à r.l.	50989
Hussard 2B, S.à r.l.	50984	Prime Land Investments S.à r.l.	51010
Hussard 2B, S.à r.l.	50985	Provimentum III S.A.	51023
Hussard 2B, S.à r.l.	50984	Razade SA	50985
ICM 2 S.A.	51000	RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.	50990
Ingenious Management Services S.A.	50988	Samarcande Food Investments S.A.	51000
Intégral S.A.	51013	STEG Luxembourg S.à r.l.	50979
Intelligentsia Consultants Luxembourg ..	51013	Strawberry Investment 2 S.à r.l.	50978
Invesco Funds II	51017	Tasal 2 S.à r.l.	51018
Ivybridge Investments S. à r.l.	51000	Treveria Forty-Two S.à r.l.	50989
JamaicaLux S.A.	51017	Treveria Ten S.à r.l.	50999
Japan Universal Holdings S.à r.l.	51022	Treveria Thirty S.à r.l.	51017
Japan Universal Holdings S.à r.l.	51017	UMP	51011
Japan Universal Investments S.à r.l.	51023		
Japan Universal Investments S.à r.l.	51023		
Kalium Investments S.A.	51024		

Strawberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.098.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts et d'une décision de l'associé que:

1) Murdoch and Company a cédé ses 500 parts à Edoras Limited, avec siège social à Romasco Place, Wickhams Cay, 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le numéro 357305, qui devient seule propriétaire des 5.241.220 parts sociales.

2) LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, Craigmuir Chambers, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A avec effet au 29 décembre 2011.

3) A été nommé Gérant de catégorie A avec effet au 9 décembre 2011 pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain ROCH, administrateur de société, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (CH), demeurant professionnellement au 1800 avenue McGill College, Bur. 2108, Montréal (Québec), H3A 3J6 Canada.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2012.

*

Référence de publication: 2012035876/19.

(120047199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Harte Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.495.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 22 mars 2012, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Harte Luxembourg Holdings, société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 8132495.

Harte Luxembourg Holdings n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 22 mars 2012.

Munsbach, le 22 mars 2012.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2012035637/17.

(120047161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.972.

Le 30 novembre 2011, Henderson Global Investors (International Holdings) BV, Associé unique de la Société décide d'approuver conformément aux statuts de la société et à la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), le transfert de 1000 parts du capital social de la société par Henderson Global Investors (International Holdings) BV à Henderson Holdings Limited domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numero 1394018.

Référence de publication: 2012035639/13.

(120047638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035642/9.

(120047067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

En date du 29 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 29 février 2012.

Il a été porté à la connaissance de la Société que l'adresse professionnelle des gérants suivants est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano
- Xenia Kotoula
- Israel Domingo Basilio

Il a été également porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, PanEuropean Investments S.à r.l., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Gérant

Référence de publication: 2012036349/23.

(120048296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

STEG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.515,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 166.841.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of March.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

STEG Europa Immobilien GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at Freihamer Str. 2, 82166 Gräfeling, Germany and registered with the trade register (Handelsregister) under number HRB 170816,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 8 March 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of STEG Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.841 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 February 2012, whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not yet been amended.

The appearing party, representing the whole corporate capital, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Share capital increase by an amount of fifteen Euro (EUR 15.-), to bring the Company's current share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, up to twelve thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 12,515.-) through the creation and issue of fifteen (15) shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as those attached to existing

shares, plus a share premium of a total amount of fifty-nine thousand eight hundred and twenty-one Euro and twenty-six cents (EUR 59,821.26), to be attached to the new shares;

Subscription by STEG Europa Immobilien GmbH by a contribution in kind corresponding in a claim;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Company's Articles as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 12,515.-) divided into twelve thousand five hundred and fifteen (12,515) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."; and

3. Miscellaneous.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifteen Euro (EUR 15.-), to bring the Company's current share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, up to twelve thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 12,515.-) through the creation and issue of fifteen (15) shares of one Euro (EUR 1.) each having the same rights and obligations as those attached to existing shares (the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of fifty-nine thousand eight hundred and twenty-one Euro and twenty-six cents (EUR 59,821.26), to be attached to the New Shares.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the fifteen (15) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, for a total amount of forty-nine thousand seven hundred Great-British Pounds (GBP 49,700.-), equal to fifty-nine thousand eight hundred and thirty-six Euro and twenty-six cents (EUR 59,836.26) at an exchange rate fixed on 17 February 2012 (GBP 0.8306 for EUR 1.-), which are fully paid up through a contribution in kind consisting in a claim (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the board of managers of the Company has evaluated the total contribution at forty-nine thousand seven hundred Great-British Pounds (GBP 49,700), equal to fifty-nine thousand eight hundred and thirty-six Euro and twenty-six cents (EUR 59,836.26) as of 17 February 2012, such amount corresponding to a claim.

The amount of fifteen Euro (EUR 15.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of fifty-nine thousand eight hundred and twenty-one Euro and twenty-six cents (EUR 59,821.26) is allocated to the share premium account of the Company. Evidence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles, which will be read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 12,515.-) divided into twelve thousand five hundred and fifteen (12,515) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro. No other item being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzweölf, am fünfzehnten Tag des Monats März,

Vor dem unterzeichnenden Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN

STEG Europa Immobilien GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Freihamer Str. 2, 82166 Gräfeling, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 170816,

hier vertreten durch Flora Gibert mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund einer in Luxemburg, am 8 März 2012, ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

welche die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") der STEG Luxembourg S. à r.l. (die "Gesellschaft"), einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, noch nicht im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) eingetragen und die gemäß einer notariellen Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 10. Februar 2012, und deren Satzung noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seither nicht geändert.

Die erschienene Person, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, analysiert die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Kapitalerhöhung einer Summe von fünfzehn Euro (EUR 15.-), um das aktuelle Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro (EUR 1.-) auf zwölftausendfünfhundertfünfzehn Euro (EUR 12.515.-) zu erhöhen, durch Bildung und Ausgabe von fünfzehn (15) Gesellschaftsanteilen von je einem Euro (EUR 1), welche die gleichen Rechte besitzen wie die Rechte die an den existierenden Gesellschaftsanteilen haften, und darüber hinaus Zahlung eines Aufgeldes in Höhe von neunundfünfzigtausendachthundertundeinundzwanzig Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 59.821,26) für die neuen Anteile.

Zeichnung durch STEG Europa Immobilien GmbH von einer Sacheinlage in Form einer Forderung;

2. Anschließende Änderung von Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft, wie folgt:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundertfünfzehn Euro (EUR 12.515,-) eingeteilt in zwölftausendfünfhundertfünfzehn (12.515) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro (EUR 1,-) (die "Gesellschaftanteile"). In der vorliegenden Satzung werden der/die Inhaber der Gesellschaftsanteile als der/die Gesellschafter (der/die "Gesellschafter") bezeichnet."; und

3. Verschiedenes.

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um eine Summe von fünfzehn Euro (EUR 15.-) zu erhöhen, um das aktuelle Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro (EUR 1.-) auf zwölftausendfünfhundertfünfzehn Euro (EUR 12.515.-) zu erhöhen, durch Bildung und Ausgabe von fünfzehn (15) Gesellschaftsanteilen von je einem Euro (EUR 1), welche die gleichen Rechte besitzen wie die Rechte die an den existierenden Gesellschaftsanteilen haften (die "Neuen Anteile"), und darüber hinaus Zahlung eines Aufgeldes in Höhe von neunundfünfzigtausendachthundertundeinundzwanzig Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 59.821,26) für die Neuen Anteile.

Zeichnung und Zahlung

Die Alleingeschafterin beschließt die fünfzehn (15) Neuen Anteile von je einem Euro (EUR 1.-) für eine Gesamtsumme von neunundvierzigtausendsiebenhundert Britische Pfund (GBP 49.700) zu zeichnen, welche durch eine Sacheinlage in Höhe des Anspruchs (die "Sacheinlage") vollständig ausbezahlt sind, welche der Summe von neunundfünfzigtausendachthundertsechsdreißig Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 59.836,26) gemäß dem Wechselkurs am 17. Februar 2012 (GBP 0,8306 für EUR 1.-) entsprechen.

Wie es von dem Notar vorgelegten Bewertungsbericht abzulesen ist, welcher als Anlage zu dem Protokoll beigefügt wird um mit derselben hinterlegt zu werden, hat der Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft die vollständige Sacheinlage auf neunundvierzigtausendsiebenhundert Britische Pfund (GBP 49.700.-) bewertet, welche der Summe von neunundfünfzigtausendachthundertsechsdreißig Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 59.836,26) am 17. Februar 2012 entsprechen, diese Summe entspricht zum Teil der Forderung.

Die Summe von fünfzehn Euro (EUR 15.-) wird dem Gesellschaftskapital zugeordnet und die Summe von neunundfünfzigtausendachthundertundeinundzwanzig Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 59.821,26) wird dem Aufgeldkonto der Gesellschaft zugeordnet.

Ein Beleg für die Sacheinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Zweiter Beschluss

Ferner zu dem oben genannten Beschluss, beschließt die Alleingeschafterin Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben: "5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundertfünfzehn Euro (EUR 12.515,-) eingeteilt in zwölftausendfünfhundertfünfzehn (12.515) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro (EUR 1,-) (die "Gesellschaftanteile"). In der vorliegenden Satzung werden der/die Inhaber der Gesellschaftsanteile als der/die Gesellschafter (der/die "Gesellschafter") bezeichnet."

50982

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg aufgezeichnet wurde. Am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage.

Der Unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version. Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt, vorgelesen worden war, unterzeichnete die Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12277. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033697/155.

(120044171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**Crea2print, Société Anonyme,
(anc. Logiprint S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.278.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am zweiten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) LOGIPRINT S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 149.278, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Pierre PROBST, mit Amtssitz in Ettelbruck, am 5. November 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2388, vom 8. Dezember 2009 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 14.40 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Thierry MOSCA, Unternehmer, wohnhaft in B-4141 Louveigné, 11, rue Halistrée.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Angestellte, wohnhaft in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Frau Caroline RAMIER, Angestellte, wohnhaft in B6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „CREA2PRINT“;
2. Abänderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft um ihn dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „LOGIPRINT S.A.“ umzuändern in „CREA2PRINT“.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „CREA2PRINT“ gegründet.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um Uhr für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: T. Mosca, C. Ramier, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch le 5 mars 2012. Relation: DIE/2012/2703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 5. März 2012.

Référence de publication: 2012033550/61.

(120044247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035643/9.

(120047062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Marocet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.976.

La société

DMS & Associés S.à r.l.

43, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B46477

Ici représentée par Monsieur Christophe Fender

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 05/12/2006 avec

La société

Marocet S.à r.l.

43, Boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B LUXEMBOURG n° B 125 976

Avec la date d'effet le 20/03/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société DMS & Associés S.à r.l.

Monsieur Christophe Fender

Référence de publication: 2012035746/22.

(120047027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035644/9.

(120047063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035645/9.

(120047064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035646/9.

(120047059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035647/9.

(120047060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Holco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 69.241.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30.08.2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2013

- Mme Eliane BAUER, demeurant professionnellement 99, rue de Hollerich L- 1741 Luxembourg, Présidente.
 - Monsieur KOCH Robert, demeurant professionnellement 99, rue de Hollerich L- 1741 Luxembourg, Administrateur-Délégué.
 - Monsieur KOCH François, demeurant professionnellement 99, rue de Hollerich L- 1741 Luxembourg, Administrateur-Délégué.
 - EURAUDIT SàRL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire
- Remplace le dépôt antérieur: RCS B 69 241 L120042587

Enregistré et déposé le 15.03.2012

Signature.

Référence de publication: 2012035658/18.

(120047096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035648/9.

(120047061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Razade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.620.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 février 2012

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 24 février 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 24 février 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAZADE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012035827/22.

(120047231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

LFPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 31 juillet, 2011

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Jérôme BALLADUR né le 5 juillet 1960 à Paris, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Gilles ETRILLARD né le 2 septembre 1957 à Talence, France et résidant professionnellement à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu a été reconduit dans son mandat de gérant.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein, Allemagne et résidant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich a été reconduit dans son mandat de gérant et de président du conseil de gérance.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LFPE

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012035711/20.

(120047630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of March

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary")

THERE APPEARED

I. Lobster Holding S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.680 (the "Sole Shareholder") currently holding all the issued shares of the Company,

here represented by Ms Sara Lecomte, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as its proxy by virtue of a proxy given under private seal on 14 March 2012.

The proxy form was signed *ne varietur* by the proxy of the Sole Shareholder and the Notary.

II. The "Company" is "Lobster S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.196, incorporated pursuant to a deed of the Notary dated 7 April 2006, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2006 (number 1342, page 64382). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the Notary on 22 December 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2012 (number 387, page 18530).

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty Euro (EUR 50.-) so as to bring it from its current amount of one million eight hundred thousand and fifty Euro (EUR 1,800,050.-) to one million eight hundred thousand one hundred Euro (EUR 1,800,100.-) by creating and issuing two (2) new shares having the same features as the existing shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares") together with a Share Premium amounting to one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and fifteen Euro and forty-four cents (EUR 136,066,615.44) (the "Share Premium").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, holding all of the shares of the Company, declares to subscribe to two (2) New Shares with a Share Premium amounting to one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and fifteen Euro and forty-four cents (EUR 136,066,615.44) for a total issue price of one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and sixty-five Euro and forty-four cents (EUR 136,066,665.44) paid by it by a contribution in kind consisting of claims for an aggregate amount of one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and sixty-five Euro and forty-four cents (EUR 136,066,665.44) (the "Contribution");

The amount of fifty Euro (EUR 50.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and fifteen Euro and forty-four cents (EUR 136,066,615.44) is allocated to the share premium account of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the Notary, the management of the Company has valued the above-mentioned Contribution in kind at one hundred thirty-six million sixty-six thousand six hundred and sixty-five Euro and forty-four cents (EUR 136,066,665.44), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company to reflect the above resolution so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one million eight hundred thousand one hundred Euro (EUR 1,800,100.-) divided into seventy-two thousand and four (72,004) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25. -) each, all of which are fully paid up. [...]"

V. Costs and notarial deed

1. The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

2. The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

3. This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

VI. This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze le quinze mars

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (the "Notary"),

A COMPARU

I. Lobster Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 12F rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.680 (l'"Associé Unique") détenant actuellement toutes les parts sociales émises de la Société, représentée par Mlle Sara Lecomte, clerc de notaire, en tant que son mandataire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2012.

La procuration a été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire.

II. La "Société" est "Lobster S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 12F rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.196, constituée en vertu d'un acte du Notaire en date du 7 avril 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 Juillet 2006 (numéro 1342 page 64382). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par le Notaire le 22 décembre 2011 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 février 2012 (numéro 387, page 18530).

III. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2:

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent mille cinquante euros (EUR 1,800,050,-) à un million huit cent mille cent euros (EUR 1.800.100,-) en créant et émettant deux (2) nouvelles parts sociales ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") avec une Prime d'Emission d'un montant de cent trente-six millions soixante-six mille six cent quinze euros et quarante-quatre centimes (EUR 136.066.615,44) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et payer entièrement les deux (2) Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission d'un montant de cent trente-six millions soixante-six mille six cent quinze euros et quarante-quatre centimes (EUR 136.066.615,44) pour un montant total d'émission de cent trente-six millions soixante-six mille six cent soixante-cinq euros et quarante-quatre centimes (EUR 136.066.665,44) payé par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cent trente-six millions soixante-six mille six cent quinze euros et quarante-quatre centimes (EUR 136.066.665,44) (l'"Apport").

Le montant de cinquante euros (EUR 50,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent trente-six millions soixante-six mille six cent quinze euros et quarante-quatre centimes (EUR 136.066.615,44) est attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Comme il en ressort du rapport d'évaluation présenté au Notaire, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature susmentionné à cent trente-six millions soixante-six mille six cent quinze euros et quarante-quatre centimes (EUR

136.066.615,44) , qui selon la croyance raisonnable de la gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelle Parts Sociales émises en échange ainsi qu'à la Prime d'Émission.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le Capital souscrit de la Société est fixé à un million huit cent mille cent euros (EUR 1.800.100,-), divisé en soixante-douze mille quatre (72.004) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) toutes intégralement libérées. [...]"

V. Frais et acte notarié

1. Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 7.000,- (sept mille Euro)

2. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

3. Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

VI. Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12279. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033526/136.

(120044235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Ingenious Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.424.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012035666/10.

(120046844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Extrait du contrat de donation de parts sociales du 23 mars 2012 entre:

M. Maximillian Hult, Strandvägen 13, 114 56 Stockholm

Et

M. Bertil Hult, Haldenstrasse 4, 6006 Lucerne

Maximillian Hult donne irrévocablement à Bertil Hult qui les accepte 18 parts sociales avec effet au 23 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Pour HANTERA MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2012035649/16.

(120047402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

HB Reavis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.287.

Le Bilan au 31. Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/03/2012.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012035650/12.

(120047392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Treveria Forty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.028.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liégeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035887/26.

(120047577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.346.

En date du 29 février 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 29 février 2012.

Il a été porté à la connaissance de la Société que l'adresse professionnelle des gérants suivants est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano

- Xenia Kotoula

- Israel Domingo Basilio

Il a été également porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, PanEuropean Investments S.à r.l., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Gérant

Référence de publication: 2012036351/23.

(120048299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 167.465.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Royal Bank of Canada, a bank incorporated under the Bank Act of Canada, having its registered office at 1, Place Ville Marie, Head Office, Montreal H3B 3A9,

here represented by Annick Braquet, private employee, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) If the sole shareholder or the shareholders decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company is bound towards third parties in all matters by the signature of at least one class A manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions) which must be held in Luxembourg.

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of November and ends on the thirty-first (31) of October of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on October 31, 2012.

Subscription and Payment

Royal Bank of Canada, represented as stated above, subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A manager and class B manager of the Company for an undetermined period:

Class A Manager:

- Roland Frising, manager, born in Pétange (Luxembourg), on 4 December 1947, residing at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Class B Manager:

- Mark Clatworthy, manager, born in Chigwell (United Kingdom), on 15 December 1962, residing at Riverbank House, 2, Swan Lane, London EC4R 3BF, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is located at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Royal Bank of Canada, une banque constituée selon le Bank Act of Canada, dont le siège social se situe au 1, Place Ville Marie, Head Office, Montreal H3B 3A9,

représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements ex-

traordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit(-vent) pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Si l'associé unique ou les associés, selon le cas, décide(nt) de nommer un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'au moins un gérant de classe A.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) qui doivent être tenues au Luxembourg.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) novembre et se termine le trente et un (31) octobre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 octobre 2012.

Souscription et Libération

Royal Bank of Canada, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de gérant et ainsi a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe A et gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A

- Roland Frising, gérant, né à Pétange (Luxembourg) le 4 décembre 1947, demeurant au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Gérant de Classe B

- Mr. Mark Clatworthy, gérant, né à Chigwell (Royaume-Uni) le 15 décembre 1962, demeurant à Riverbank House, 2, Swan Lane, Londres EC4R 3BF, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2012. Relation: LAC/2012/11180. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012032555/492.

(120042548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.579.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Gérant

Signature

Référence de publication: 2012035654/11.

(120047294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.579.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Gérant

Signature

Référence de publication: 2012035655/11.

(120047295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.137.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Garel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L- 1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012035888/26.

(120047520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

ICM 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.790.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 mars 2012

Est nommé administrateur:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 1^{er} mars 2012.

Monsieur Philippe PONSARD continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012035664/16.

(120046896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

H.T.A.S. S.A., High Tech Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.591.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012035657/12.

(120047668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Samarcande Food Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. Ivybridge Investments S. à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.206.

—
L'an deux mille douze, le cinq mars.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Ivybridge Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 166206, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 516 du 28 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina Schmit-Valent, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 24.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 36.500,-, par l'émission de 960 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des parts sociales nouvelles.

3.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (s.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

4.- Modification de la dénomination sociale de la société en Samarcande Food Investments S.A..

5.- Décharge au gérant de la société.

6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles.

7.- Nominations statutaires.

8.- Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-), par l'émission de neuf cent soixante (960) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription et Libération

Les neuf cent soixante (960) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire par l'associé unique Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325.

La somme de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée Ivybridge Investments S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les mille quatre cent soixante (1.460) parts sociales actuelles sont remplacées par mille quatre cent soixante (1.460) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification faite en date du 5 mars 2012 par le réviseur d'entreprises indépendant Audit Conseil Services S.à r.l., avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et le rapport conclut comme suit:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Net Assets as of March 5, 2012 does not correspond at least to the value of the shareholder's equity of the Company as that date."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en Samarcande Food Investments S.A..

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner entière décharge au gérant de la société pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

"STATUTS

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Samarcande Food Investments S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, quel qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-), représenté par mille quatre cent soixante (1.460) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
- Monsieur Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfort, République d'Afrique du Sud, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
- Monsieur Alexis de Montpellier d'Annevoie, juriste, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B 142685, à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Ivybridge Investments S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 166206, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on the 5th of December 2011, published in the Mémorial C number 516 of the 28th of February 2012.

The meeting is presided by Mrs Christina Schmit-Valent, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital to the extent of EUR 24,000.-, in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 36,500.-, by the issue of 960 new shares with a nominal value of EUR 25.-, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Change of the legal form of the company, in order to transform it from a limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) into a public limited company ("société anonyme" – S.A.).

4.- Change of the name of the company into Samarcande Food Investments S.A..

5.- Discharge to the manager(s) of the company.

6.- Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics.

7.- Statutory appointments.

8.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 36,500.-), by the issue of nine hundred and sixty (960) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and Payment

The nine hundred and sixty (960) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by the sole shareholder Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325.

The sum of twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-) is forthwith at the free disposal of the public limited company Ivybridge Investments S.à r.l. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to change the legal form of the company, in order to transform it from a limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) into a public limited company ("société anonyme" – S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

Consequently, the one thousand four hundred and sixty (1,460) current shares are replaced by one thousand four hundred and sixty (1,460) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Report of the auditor

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg Companies' Law such change of form has been supervised on the 5th of March 2012 by the independent auditor Audit Conseil Services S.à r.l., with registered office in à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, and the report concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Net Assets as of March 5, 2012 does not correspond at least to the value of the shareholder's equity of the Company as that date."

The said report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to change the name of the company into Samarcande Food Investments S.A..

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to the manager of the company until today for the accomplishment of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme") under the name of Samarcande Food Investments S.A. (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 36,500.-), represented by one thousand four hundred and sixty (1,460) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday in the month of June at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

Sixth resolution

The meeting resolves to fix the number of the members of the Board of Directors at three.

Are appointed as directors of the company:

- Mr. Olivier Dorier, Company director, born in Saint-Rémy, France, on 25 September 1968, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
- Mr. Herman Schommarz, Accountant, born in Amersfort, Republic of South Africa, on 20 November 1970, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
- Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie, Lawyer, born in Namur, Belgium, on 22 March 1979, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

The mandates of the directors will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint the limited liability company Audit Conseil Services S.à r.l., having its registered office in L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg number B 142685, as statutory auditor of the company.

The mandate of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Christina Schmit-Valent, Alain Thill, Joseph Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2012. Relation GRE/2012/907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032922/532.

(120042921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Prime Land Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.370.

En date du 22 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 21 février 2012.

En date du 22 février 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse professionnelle des gérants suivants est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano
- Xenia Kotoula
- Israel Domingo Basilio

Il a été porté à la connaissance de la Société que le nouveau siège social de son associé unique, PanEuropean Investments S.à r.l., se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Gérant

Référence de publication: 2012036374/23.

(120048301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

UMP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.515.

L'an deux mille onze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «UMP», (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1265 du 01 juillet 2009, page 60675,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 146.515, établie et ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Eric Buschmann, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation de capital à concurrence d'un montant de QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.168.225.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000.- EUR) à un montant de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.238.225.- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

2) Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital précitée par la société «Uplace International S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg, en sa qualité d'actionnaire unique, par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, consistant en une partie des avances comptes courants actionnaires, à concurrence dudit montant à augmenter de QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.168.225.- EUR).

3) Décision de scinder les actions de la Société afin d'augmenter le nombre d'action de sept cents (700) sans désignation de valeur nominale à un nombre de cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur qui seront toutes détenues par la société «Uplace International S.A.», en sa qualité d'actionnaire unique.

4) Modification subséquente de l'article CINQ (5) des statuts de la Société en remplaçant le texte du même article CINQ (5) par le texte suivant, afin de refléter l'augmentation du capital social et la scission des actions précitées:

Art. 5. Capital social.

«Le capital social souscrit est fixé à QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 49.238.225.-) divisé en cent mille (100.000) actions sans indication de valeur nominale.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis à simultanément l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les sept cents (700) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.168.225.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000.-EUR) à un montant de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.238.225.- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée par la société «Uplace International S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg, en sa qualité d'actionnaire unique.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Eric Buschmann, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du souscripteur, la société «Uplace International S.A.»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du seul souscripteur susnommé l'augmentation du capital social et déclare d'avoir intégralement libéré l'augmentation du capital social par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible, consistant en une partie des avances comptes courants actionnaires, à concurrence d'un montant total de QUARANTE-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (49.168.225.- EUR).

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises A3T (Audit, Accounting, Advisory Taxes) S.A. une société anonyme avec siège social au 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en date du 14 décembre 2011 dont la conclusion, rédigée en langue française, est la suivante:

«Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée de EUR 49.168.225.-, sans émission de nouvelles actions.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire de l'actionnaire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de scinder le nombre d'actions de la Société afin de porter son nombre actuel de sept cents (700) à cent mille (100.000) actions de façon à ce que le seul actionnaire de la Société, la société «Uplace International S.A.» détient à partir du jour de cette présente assemblée générale cent mille (100.000) actions de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de remplacer l'article CINQ (5) des statuts de la Société par le nouvel article suivant de manière à refléter l'augmentation du capital social et la scission des actions précitées:

Art. 5. Capital social.

«Le capital social souscrit est fixé à QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 49.238.225.-) divisé en cent mille (100.000) actions sans indication de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ six mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BUSCHMANN, N. WEYRICH, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17528. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012033730/106.

(120043665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Intégral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 4.072.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTEGRAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012035660/12.

(120047621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Intelligentsia Consultants Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 143.234.

Le siège de INTELLIGENTSIA CONSULTANTS LTD est transféré du 35, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange au 1, rue de Mamer, L-8081 Bertrange avec effet à partir du 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012035661/11.

(120047193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 08 février 2012

1. Le mandat d'administrateur de Madame Valérie FISSON, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2013, avec effet au 4 février 2012.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2013, avec effet au 4 février 2012.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude CRAUSER, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2013, avec effet au 4 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012035766/21.

(120047700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.909.

Le Bilan au 31. Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/03/2012.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012035708/12.

(120047390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

La Friture d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.555.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Florinda Gonçalves Lopes épouse Marques Das Neves Paulo, née le 17/12/1981 à Vilar De Ferreiros (Portugal), demeurant au 14 rue Michel Rodange, à L-7624 Larochette;
2. Monsieur Paulo Marques Das Neves, né le 26/01/1969 à Eixo/Aveiro (Portugal), demeurant au 14 rue Michel Rodange, à L-7624 Larochette.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, l'exploitation d'un établissement de petite restauration ainsi qu'un débit de boissons.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet analogue ou connexe au sien ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «La Friture d'Or S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi à Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Florinda Gonçalves Lopes, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
- Monsieur Paulo Marques Das Neves, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:
 - 1) Madame Florinda Gonçalves Lopes épouse Marques Das Neves Paulo, née le 17/12/1981 à Vilar De Ferreiros (Portugal), demeurant au 14 rue Michel Rodange, à L-7624 Larochette.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9234 Diekirch, 23, Grand Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gonçalves Lopes, P. Marques Das Neves, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2012. Relation: DIE/2012/2705. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012033980/156.

(120044337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Invesco Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.408.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société INVESCO FUNDS II, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 9 novembre 2011, a été clôturée par résolutions prises en date du 23 février 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Invesco Management S.A, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035668/14.

(120047826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

JamaicaLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012035669/10.

(120047445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Japan Universal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035670/10.

(120047688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012035889/26.

(120047725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Tasal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.538.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "TASAL 1 S.à r.l.", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 167280,

here represented by Ms. Christine STUMPERT, private employee, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TASAL 2 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.) represented by HUNDRED (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (EUR 125,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2012.

Subscription – Payment

The Articles thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "TASAL 1 S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office of the Company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 2) The number of managers is fixed at two (2).
- 3) The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Stéphane BIVER, private employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgium), on the 3rd of August 1968, residing professionally in L2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse; and

- Mr. Alain NOULLET, private employee, born in Berchem Sainte Agathe, (Belgium), on the 2nd of November 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to authorize acts and activities relating to the Company's objectives by his single signature.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TASAL 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à -2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167280,

ici représentée par Mademoiselle Christine STUMPERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "TASAL 2 S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Souscription – Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "TASAL 1 S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédestinée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) Le siège social de la Société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

2) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

3) Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse; et

- Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem Sainte Agathe, (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leurs seules signatures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. STUMPERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2012. LAC/2012/12102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033713/242.

(120044041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Japan Universal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035671/11.

(120047689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Provimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 2012

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 12 mars 2012, que:

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018:

1. Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2. Monsieur Alexander Mayer-Groth, avocat, né le 1^{er} août 1974 à Löffingen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3. Monsieur Lutz Remmert, commerçant, né le 30 juin 1958 à Bielefeld (Allemagne), demeurant à D-33613 Bielefeld, 39A, Meindersstraße.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

PROVIMENTUM III S.A.

Référence de publication: 2012035789/20.

(120047433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Japan Universal Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.003.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035672/11.

(120047690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Japan Universal Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035673/10.

(120047691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Kepler Private Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.001.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation de A&C MANAGEMENT SERVICES, avec siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

2. Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A, avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, au mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012035681/15.

(120047776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Levecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LEVECTA S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour: LEVECTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012035959/18.

(120047386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Kalium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIUM INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012035685/11.

(120047774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Kevin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.402.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035688/9.

(120047146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Kockelmann Lubricants, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 154.059.

Les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée de droit belge KOCKELMANN LUBRICANTS au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012035689/11.

(120046329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.
